



Ne pas demeurer à pied de talus ou, d'une façon générale, dans la zone d'influence de possibles éboulements tant que les mesures appropriées de contention et de protection n'auront pas été installées.



## IDENTIFICATION DES RISQUES

- Éboulement de terrain.
- Interférences avec des installations de services.
- Chute de matériaux.
- Chutes à un niveau différent.
- Chutes à un même niveau.
- Électrocution.
- Bruit.
- Coups.



Instituto Regional de Seguridad  
y Salud en el Trabajo  
CONSEJERÍA DE EMPLEO Y MUJER

**Comunidad de Madrid**

Instituto Regional de Seguridad y Salud en el Trabajo  
C/ Ventura Rodríguez, nº 7. 28008 Madrid  
Teléfono: 900 713 123 Fax: 914 205 808  
www.madrid.org



## INFORMACION DES RISQUES ET PRÉVENTION

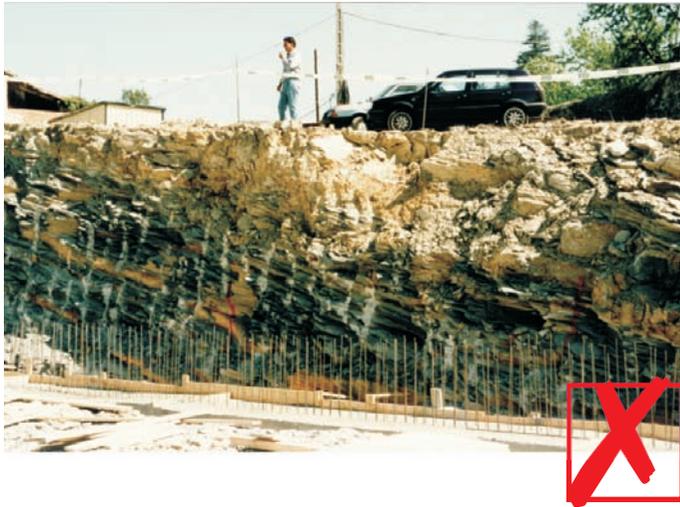
### MOUVEMENT DE TERRES



**Σ M**  
La Suma de Todos



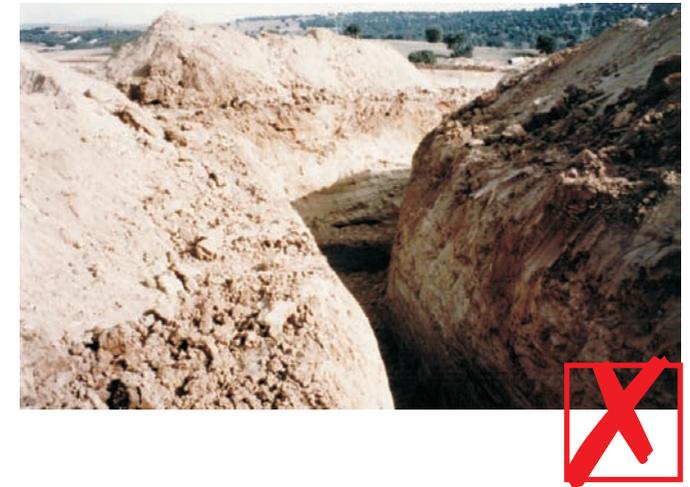
**Comunidad de Madrid**



Lorsque la profondeur d'une fouille ou d'un évidement est égale ou supérieure à 2 mètres, on protégera les bords des crêtes à l'aide d'un garde-corps réglementaire.



Il faudra disposer d'au moins une échelle portable pour chaque équipe de travail. Cette échelle devra dépasser d'un mètre le bord de la fouille.



Lorsque la profondeur d'une fouille est égale ou supérieure à 1,5 mètres, il est conseillé de la blinder. Dans le cas contraire, il faudra respecter les angles de talus calculés dans le projet d'exécution et matérialisés durant le processus de construction.

